

Plan Local d'Urbanisme

LE MANS MÉTROPOLE

Aigné
Allonnes
Arnage
Champagné
La Chapelle Saint-Aubin
Chaufour-Notre-Dame
Coulaines
Fay
La Millaie
Le Mans
Mulsanne
Praillet-le-Chetif
Rauillon
Raudin
Saint-Georges-du-Bois
Saint-Saturnin
Sargé-lès-Le-Mans
Trangé
Vivré l'Évêque

MODIFICATION N°5
28 mai 2026

APPROBATION
30 janvier 2020

RÈGLEMENT

Pièce n° 14.10 d ► **Plan du coefficient "nature"**
LE MANS
CENTRE-EST

Échelle 1/5000



Le Mans métropole

- 0.2
- 0.3
- 0.4
- 0.4 dont 0.2 en pleine terre
- 0.5
- 0.75



Vu pour être annexé à la délibération n° 18
du Conseil Communautaire du
Pour la Directrice Générale empêchée
l'Agent du pôle des Assemblées

0 250 500